

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 035-213500994-20231218-DCM_18122023_18-DE

Bordereau de signat

DCM_18122023_18

Signataire	Date	Annotation
Laurent Meunier, Directeur General des Services	21/12/2023	Action : Visa
Jacky Lechable, Maire	22/12/2023	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Jacky LECHABLE</u> (Président , SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA STATION D'EPURATION DE MONTGAZON) , émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 24 sept. 2021 à 14:13 au 24 sept. 2024 à 14:13.
Laurent Meunier, Directeur General des Services	22/12/2023	Action : Fin de circuit

Dossier de type : Délibérations // Signées par le Maire

République Française

**Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

Conseil municipal

Séance du lundi 18 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Le lundi 18 décembre deux mille vingt-trois, à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Gérard DOMINÉ, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX,

Absents(tes) excusée(s) : Michel MERCIER (pouvoir à Daniel PRODHOMME), Kevin DOFAL, Léna MONNIER, Elodie RAYMOND, (pouvoir à Sandrine LELIÈVRE), Viviane SAINT-DENIS.

Monsieur Christophe LAINÉ est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

2023-18/12-18 Vie associative/Café associatif/Domiciliation du siège social à la mairie

La création d'un « café associatif » sur la commune est en cours de réflexion. Ce projet est mené par un collectif réunissant des habitants de Domloup. L'objectif est de dynamiser le centre-bourg et de favoriser les échanges entre générations et créer du lien entre les anciens et les nouveaux habitants. Le Café associatif permettrait de pratiquer des activités, favoriser la culture et serait ouvert aux initiatives des habitants et associations du territoire. Le lieu envisagé est le foyer du football lorsque celui-ci aura déménagé dans ses nouveaux locaux.

Dans le cadre de sa création et de la mise en place de ses statuts, il est proposé que le siège social de l'association support au café associatif soit domicilié en Mairie de Domloup.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Accepte** que le siège social de l'association support au café associatif de Domloup soit domicilié à la mairie.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cet objet.

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacky LECHÂBLE